

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Halte scolaire Les Abeilles	Numéro de permis 2008453	Date d'inspection Le 06 décembre 2023	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Abeilles		Numéro de téléphone (506) 394-5985	
Adresse 635 rue de l'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
Discussion avec la directrice sur la demande de changement ainsi que quelques petits défis avant le départ pour le congé de maternité.

- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 12 dossiers sur 31.
- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 12 dossiers sur 31.
- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.

Pendant ma visite, j'ai observé une activité de cuisine à la cafétéria et activité au gym. Les enfants sont calmes.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 décembre 2023

Date

original signé par
Cynthia Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 décembre 2023

Date